Voir la version en ligne

## Les retraites : la grande injustice pour les Françaises et Français ayant travaillé à l'étranger

**Une injustice majeure touche les Françaises et Français ayant effectué une partie de leur carrière à l'étranger** : leurs années de cotisation en France pourraient paradoxalement réduire leur pension de retraite. Ce mécanisme complexe, largement hérité des réformes et décisions libérales de ces dernières années, aboutit aujourd'hui à des situations kafkaïennes que je dénonce fermement au Sénat.

**Le gouvernement lui-même reconnaît l'existence de ces injustices**. Or les réformes tardent à se concrétiser. Pendant ce temps, chaque mois, de nouveaux retraités voient leurs droits amputés par un mode de calcul inéquitable. La mobilisation s'organise autour des élu•es au Sénat et à l'Assemblée des Français de l'Étranger pour faire évoluer rapidement la législation.

**Je vous propose aujourd'hui quelques explications.**

N'hésitez pas à vous **inscrire à ma lettre d'information mensuelle** pour être informés de mon travail sur ce sujet et bien d'autres.

Bonne lecture,

Mathilde Ollivier,
Sénatrice représentant les Françaises et Français établis hors de France

Recevez ma lettre d'information mensuelle

## Retraite : comprendre le sujet en 3 questions

### 🔎 Quel est le problème ?

Le montant de votre pension du régime général dépend de la durée de votre carrière (votre nombre de trimestres), des salaires soumis à cotisations pendant toute votre vie professionnelle et de l'âge auquel vous prenez votre retraite.

Pour une personne ayant effectué toute **sa carrière en France, seules les 25 meilleures années de salaire sont prises en compte** dans le calcul, ce qui permet d'exclure les années où les revenus étaient les plus faibles. En revanche, pour quelqu'un ayant travaillé moins de 25 ans en France, et le reste à l'étranger, le système **comptabilise systématiquement toutes les années travaillées en France**, y compris celles à très faibles revenus comme les petits boulots pendant les études.

Vous voyez le problème ?

**Cette situation tire mécaniquement le montant de la pension vers le bas**. En d'autres termes, au moment de calculer le montant de votre pension, le système de retraite pourrait vous pénaliser significativement à travers son mode de calcul si vous avez choisi de travailler à l'étranger pendant votre carrière.

À cette inégalité peut s'ajouter la difficulté de faire reconnaître les périodes de travail à l'étranger, notamment en dehors de l'Union Européenne ou dans les pays sans accord bilatéral avec la France. **Cette non-reconnaissance peut contraindre à retarder le départ à la retraite à 67 ans**, ou imposer une décote importante de la pension pouvant atteindre 25%. Là encore, cette situation crée une véritable rupture d'égalité entre les assurés selon leur parcours professionnel.

### 🤔 Pourquoi c'est un problème ?

Au total, le mode de calcul actuel des retraites françaises peut conduire à **une baisse allant jusqu'à 40% de la pension** pour les Françaises et Français ayant travaillé partiellement à l'étranger. Cette situation sanctionne particulièrement les **débuts de carrière, les temps partiels ou les années partagées** entre plusieurs pays.

**Regardez mon intervention** pendant le débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale dans laquelle je donne des exemples :

### 💡 Comment y remédier ?

Plusieurs solutions existent parmi lesquelles **l'exclusion des années de faibles salaires** du calcul pour les carrières internationales, comme c'est le cas pour les carrières uniquement françaises.

Une autre réforme déterminante est celle de l'adaptation du minimum contributif (MICO) majoré aux carrières internationales, pour en permettre l'accès aux Françaises et Français ayant eu une carrière à l'étranger. **Ils n'y sont pas éligibles à cause de la législation actuelle**, qui ne reconnait pas tous les trimestres effectués à l'étranger : nous travaillons à ce que le MICO majoré soit désormais versé au prorata des trimestres cotisés en France, afin que les personnes dont le revenu est modeste et qui devraient en principe bénéficier d'une majoration de leur retraite, **puissent vivre dignement**.

Ces réformes sont pleines de bon sens ! **Très peu de Françaises et Français sont pourtant au courant de ces inégalités et ne le découvrent qu'au moment de leur départ à la retraite !**

J'ai porté ces solutions lors des discussions sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025 censuré et je continuerai à me battre pour qu'elles soient adoptées.

## En savoir plus

Ce que j'ai défendu dans le Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025
(cliquez ici)

Cet email a été envoyé à @ les données utilisées pour vous adresser ce message sont issues des listes électorales consulaires de 2023. Vous disposez d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement des données à caractère personnel vous concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données à caractère personnel.

Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner.

15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06 FR